Accusé de réception en préfecture 095-219505740-20221107-DEC2022-102-AU Date de télétransmission : 07/11/2022 Date de réception préfecture : 07/11/2022

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE CANTON DE DOMONT COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2022/102

DECISION DU MAIRE

Devis de prestation sonorisation Animation de Noël - Spectacle de rue organisé le 17/12/2022

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis n° 1152022 de prestation de sonorisation avec la SARL GCP sise 8 rue Gounod, 93800 EPINAY SUR SEINE, lors de l'animation de Noël - Spectacle de rue « Les Sphères » du samedi 17 décembre 2022 de 18h00 à 20h00, à Saint-Prix d'un montant de 480,00 € H.T. soit 576,00 € T.T.C.

DECIDE

Article 1er: Autorise la signature du devis n° 1152022 de prestation de sonorisation avec la SARL GCP sise 8 rue Gounod, 93800 EPINAY SUR SEINE, lors de l'animation de Noël - Spectacle de rue « Les Sphères » du samedi 17 décembre 2022 de 18h00 à 20h00, à Saint-Prix d'un montant de 480,00 € H.T. soit 576,00 € T.T.C.

Article 2: La dépense sera imputée à l'article 6232 – gestionnaire Fêtes et Cérémonies.

<u>Article 3</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

🖎 Saint-Prix, le 03/11/2022